

n°02e - D 17.12.2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept décembre à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Patrick LEVY, président.

Point à l'ordre du jour :

2.2. Budget initial 2019

Approbation du budget initial de l'exercice 2019 pour l'UGA

Membres présents : LEVY Patrick, BARBIER Emmanuel, BERNARD Sébastien, CARON FASAN Marie-Laurence, COURTOIS Hervé, LBATH Ahmed, CHAZE-MAGNAN Ludivine, GAILLARD Isabelle, MARTIN-MERCIER Sylvie, PAPA Françoise, WENDLING Olivia, BORRAS Isabelle, GUINET Éric, KAFAI Mitra, MABED Abdelmalek, SOTO Orianna, ROGEAT Elise, ROUILLON Joris, BOLF Edith, LOUIE France-Dominique, PARET Jérôme, HABFAST Claus, RACHIDI Walid, FORESTIER Gérard.

Membres représentés : GRANET ABISSET Anne-Marie (procuration à LBATH Ahmed), FILIPPI Lionel (procuration à CARON FASAN Marie-Laurence), CROUZET Lucas (procuration à ROGEAT Elise), BELLON Hélène (procuration à COURTOIS Hervé), GARNIER Jocelyne (procuration à LEVY Patrick), NEUDER Yannick (procuration à HABFAST Claus), VIANNET Sylvie (procuration à PARET Jérôme), LECCIA Marie-Thérèse (procuration à RACHIDI Walid).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

- Vu** le code de l'éducation et notamment ses articles L711-1 et suivants,
- Vu** les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu** les statuts de l'Université Grenoble Alpes,

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 4525 ETPT sous plafond et 1192 ETPT hors plafond
- **494 414 854** € d'autorisations d'engagements dont :
 - **376 165 681** € en personnel ;
 - **67 085 920** € en fonctionnement ;
 - **51 163 253** € en investissement.

Le montant total des autorisations d'engagement est donc porté à 494 414 854 €.

- **472 944 146** € de crédits de paiements dont :
 - **376 165 681** € en personnel ;
 - **65 907 741** € en fonctionnement ;
 - **30 870 724** € en investissement.

Le montant total des crédits de paiement est donc porté à 472 944 146 €.

- **465 305 550** € de recettes ;

Le montant total des recettes est donc porté après ce budget à 466 005 550 €.

- **-7 638 596** € de solde budgétaire pour ce budget.

Article 2 :

Le Conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- **-2 294 162** € de résultat patrimonial
- **3 323 840** € de capacité d'autofinancement
- **-843 487** € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	24
Membres représentés	8
Nombre de votants	32
Voix favorables	28
Voix défavorables	4
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le budget initial de l'exercice 2019 pour l'UGA.

Publié le : 10.01.2019

Transmis au Rectorat le :

10.01.2019

Fait à St- Martin- d'Hères, le 19 décembre 2018

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,

Joris BENELLE

Pour le Président et par délégation
La Directrice générale des services adjointe
Martine BERT



Note de présentation du budget initial 2019 de l'UGA

L'objectif de la présente note est d'éclairer les membres du conseil d'administration sur les éléments du budget initial 2019, elle commente pour cela les tableaux proposés aux votes.

I. LE CONTEXTE

1) Le contexte national

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2019 élaboré par le Gouvernement, et sous réserve de l'approbation du Parlement, le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche verra son enveloppe globale augmenter de 540 millions d'euros dont 226 millions à destination des universités. Sur ces 226 millions, une enveloppe de 123 millions d'euros sera consacrée en 2019 à la mise en œuvre du plan Etudiants et le reste soit plus de 100 millions seront destinés à des mesures de masse salariale (GVT, PPCR, CSG). Les moyens nouveaux relatifs à la loi ORE et connus par l'établissement ont été inscrits dès le budget initial pour un montant de 1,3 M€ ainsi que la CSG pour 1,3 M€. Au titre des mesures nouvelles, viennent s'ajouter les sommes issues de la contribution vie étudiante et de campus pour un montant de 1,5 M€ mais auxquels à titre de comparaison doit être retranché 0,45 M€ perçu en 2018 au titre des droits FSDIE.

2) Le budget de l'UGA : un cadre budgétaire contraint par la mise en œuvre des conditions de retours à l'équilibre

Depuis l'exercice 2017 l'établissement s'est engagé dans un plan de retour à l'équilibre se traduisant par la mise en œuvre de mesures d'économie dans le respect des principes suivants :

- Une mise en œuvre progressive des conditions de retour à l'équilibre avec une cible d'équilibre sur l'exercice 2020
- Une mise à jour annuelle voir infra annuelle du PRE en fonction des évolutions
- Une contribution de tous aux efforts en tenant compte des situations difficiles
- Une incitation au développement des ressources propres

- La préservation d'un maximum d'emplois
- Une répartition équilibrée des efforts entre personnel enseignant et enseignant-chercheur et personnel BIATS
- Une économie sur les maquettes de formation
- Une plus grande synergie avec les financements de l'IDEX
- Quelques autres économies en masse salariale

L'exercice 2018 a été l'occasion de mettre en œuvre un allègement du plan d'effort sur l'horizon 2020 de 2,3 M€ sur les 13,3 M€ initiaux. Cet allègement a principalement porté sur les gels d'emplois, les renforts et les éléments de rémunération (régime indemnitaire, PEDR).

Sur 2019, l'application du PRE se traduit par des mesures d'économie à hauteur de 6 961 k€ (rappel 4 300 k€ en 2018), sur la base de la ventilation suivante :

La cible d'économie sur le fonctionnement a été fixée à 2 666 k€ (rappel 2 115 k€ en 2018)

- Formation 985 k€
- Recherche 864 k€
- Patrimoine 43 k€ (allègement)
- Autres structures 776 k€

La cible d'économie sur la masse salariale a été fixée à 4 295 k€ (rappel 2 115 k€ en 2018)

- Dont 3 289 k€ sur les emplois

Ces baisses budgétaires peuvent cependant être compensées par les financements fléchés obtenus au titre des filières en tension, de la loi ORE qui ont été notifiés spécifiquement. Par ailleurs, les financements IDEX offrent à tous la possibilité de conduire une stratégie d'innovation avec des moyens dédiés.

La construction budgétaire 2019 s'appuie sur le principe d'une répartition équitable des efforts en matière d'économie. En ce qui concerne l'allocation budgétaire aux composantes, il a été mis en place un modèle de répartition. Son élaboration et sa mise en œuvre représentent l'un des engagements de l'équipe politique et un pas de plus vers une culture commune. Après l'affectation des ressources propres et des droits d'inscription, l'allocation financière « critérisée » est le dernier élément de nature à conforter l'autonomie budgétaire des composantes

La perspective de l'université intégrée dès 2020 nous amènera nécessairement à revoir l'organisation financière entre centre, composante académique et composante élémentaire et à adapter les modalités de l'allocation financière. Mais celles-ci devraient intégrer les modifications actuelles.

Le débat d'orientation budgétaire du 10 juillet dernier a défini les principales orientations de la trajectoire financière 2019-2020. La lettre de cadrage par la suite les a traduites pour la construction du budget 2019, celui-ci devant réussir à concilier la rigueur nécessaire au rétablissement de l'équilibre budgétaire et l'ambition légitime que l'UGA porte au travers de sa formation et de sa recherche.

Le budget 2019 qui est proposé a fait l'objet d'arbitrages qui ont visés à respecter le plan de retour à l'équilibre dans une limite supportable sans opérer de coupes brutales, ni adopter des mesures drastiques.

Le montant d'économie projeté est de 1 837 k€, ce qui correspond à 87% de la cible (2 215 k€). L'écart de 278 k€ est cependant plus que compensé par les économies anticipées dès 2017 : ces économies en termes de transformations ou gels d'emplois sont à hauteur de 400 k€.

II. LES CONDITIONS DE L'ELABORATION DU BUDGET 2019

1) Le cadre réglementaire

Les EPSCP sont soumis au cadre budgétaire défini par le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique tout en conservant leurs spécificités décrites dans le code de l'éducation.

Dans le cadre législatif et réglementaire en vigueur, les universités disposent d'un budget global, c'est-à-dire d'un cadre budgétaire comprenant l'ensemble des moyens financiers mobilisables pour mener à bien une politique d'établissement.

Le budget d'un établissement universitaire est également un acte prévisionnel portant sur l'année civile. Il est voté par le conseil d'administration (CA) en décembre de l'année précédant son exécution. Il présente l'ensemble des prévisions de recettes et de dépenses. Les modifications apportées au budget en cours d'année doivent être validées par un budget rectificatif.

Le budget consolidé de l'UGA est constitué du budget principal et de budgets annexes. Le budget principal rassemble les budgets des composantes de l'établissement : unités de formation et de recherche, instituts, services communs, services généraux, DGD relations territoriales et internationales, DGD patrimoine et logistique, DGD systèmes d'information, DGD formation et vie universitaire, DGD Recherche et unité budgétaire de paye créée pour des besoins de gestion interne. Les budgets annexes rassemblent les budgets des services à comptabilités distinctes : SIUAPS, SIMSU, SID ainsi que l'Ecole des HOUCHES qui disposent d'un cadre comptable distinct, par conséquent ils font l'objet d'une présentation et d'un vote spécifique.

Bien que l'établissement dispose de cadres budgétaires et comptables distincts, il possède la même ligne de trésorerie. La variation de trésorerie résultant des opérations de chaque budget est retracée dans les tableaux respectifs de l'établissement et du budget annexe en mode GBCP.

2) Présentation des principaux éléments

➤ Les recettes du budget général

○ La dotation pour charge de service public

NATURE	Montant inscrit au BI 2018	Montant inscrit au BI 2019
masse salariale	320 443 816	323 207 374
masse salariale par anticipation	622 746	348 670
CSG		2 725 215
Loi ORE		1 309 808
Actions Spécifiques masse salariale (PEDR IUF et compensation décharges)	390 040	542 584
Sous total Masse salariale	321 456 602	328 133 651
DGF Fonctionnement	34 208 680	34 542 284
Participation à la mise en conformité des opérations immobilières	310 200	300 000
Loi ORE		485 000
Fonctionnement Mesures spécifiques	1 494 824	317 657
Sous total Fonctionnement	36 013 704	35 644 941
RESERVE DE PRECAUTION	-2 089 884	-2 089 884
Total SPCSP	355 380 422	361 688 708

La recette principale de l'UGA est la SCSP (subvention pour charge de service public), elle est par nature globalisée, elle matérialise l'engagement ferme de l'Etat à verser des fonds à un opérateur dans l'année. Les montants inscrits au BI 2019 correspondent principalement à la dernière notification de juin 2018 complétés soit par des notifications spécifiques soit par des anticipations de notifications.

○ Les ressources propres de l'établissement global

Les ressources présentées correspondent en mode GBCP, à celles donnant lieu à une prévision d'encaissement sur l'exercice 2019.

RECETTES PAR NATURE	2017	2018		2019	Comparaison BI	
	Exécuté	BI	BI+BR	BI	€	%
Droits d'inscription nationaux	6 791 267	10 724 456	11 264 333	6 301 746	485 726	5%
Format° continue + autres droits	12 239 897	10 503 452	11 404 627	15 411 888		
Taxe d'Apprentissage	1 375 815	1 866 340	2 218 767	1 878 069	11 729	1%
ANR invest. d'avenir	18 783 034	18 856 004	20 840 843	20 587 599	1 731 595	9%
ANR hors invest. d'avenir	6 752 484	7 595 879	9 011 275	9 178 226	1 582 347	21%
Contrats +presta. hors ANR	1 286 218	533 342	904 618	620 036	86 694	16%
Sub. & fin. - Région	13 337 208	19 680 150	22 599 469	7 762 867	- 11 917 283	-61%
Sub. & fin. - UE	8 478 234	4 751 153	6 281 726	6 849 959	2 098 806	44%
Sub. & fin. - Autres	26 628 922	18 270 086	24 697 537	21 766 675	3 496 589	19%
Valorisation	1 671 053	353 240	753 773	492 440	139 200	39%
Fondations - dons et legs	98 278	256 850	1 927 183	1 157 683	900 833	351%
Autres recettes	23 244 703	11 711 372	17 602 213	20 329 081	8 617 710	74%
SOUS TOTAL	120 687 113	105 102 324	129 506 364	112 336 269	7 233 945	
Sub. Charge Service Public	356 385 205	355 380 422	358 498 073	361 688 708	6 308 286	2%
TOTAL	477 072 318	460 482 746	488 004 437	474 024 977	13 542 231	
Part des ressources propres	25%	23%	27%	24%		

Les subventions hors SCSP sont réparties comme suit :

- Les financements par d'autres ministères sont essentiellement des contrats de recherche et des recettes provenant du CHU (honoraires stage médecine).
- La Région Auvergne Rhône Alpes est le principal financeur des ressources locales, elle finance des projets pédagogiques (en fonctionnement et en investissement) portés par la Direction de la Formation, des allocations de doctorants, la mobilité des étudiants et des enseignants, la formation continue. Elle finance également des opérations immobilières par des subventions d'investissement non indiquées dans ce tableau.
- L'Union Européenne et les organismes internationaux financent essentiellement des contrats de recherche et des programmes de mobilité étudiantes.
- Les subventions diverses viennent d'autres organismes publics, notamment les liens avec d'autres établissements universitaires et le CNRS par exemple.

En ce qui concerne les recettes hors SCSP elles sont en augmentation d'environ 8 M€ par rapport au BI 2018. Cette augmentation correspond aux éléments suivants :

- Sur les contrats de recherche d'environ 5,6 M€ dont les contrats Européens, avec 1,8 M€ sur le programme EIT Health, les programmes ANR hors PIA pour 1,5 M€ de plus, de nouvelles subventions de la Fondation UGA pour 900K€ (notamment Brittle's Codex sur le labo 3SR). Ainsi que des augmentations sur le volet Recherche de l'IDEX (ANR PIA) pour 2,7M€ du fait de sa 3ème année d'exécution. A noter cependant que les IDEFI qui ne percevront aucune recette en 2019 en attendant le solde de la subvention en 2020 (prolongation dans le cadre de l'IDEX site). D'où une augmentation limitée à 1,7 M€ sur les ANR PIA.
- Les prévisions de recettes de droits d'inscription et de la formation continue doivent être analysées ensemble car elles ont fait l'objet d'ajustement entre les exercices 2018 et 2019, les droits d'inscriptions nationaux doivent correspondre uniquement aux inscriptions pour les formations initiales habilitées. De plus, s'ajoute à ces changements le transfert des recettes au titre de formasup qui sont passées de ces lignes vers autres recettes. Ces rubriques de recettes augmentent globalement de plus de 2 M€ dont 1,5 M€ au titre de la CVEC et de la FC.
- De la même façon de budget à budget, la prévision de TA est identique, les composantes par mesure de prudence préférant inscrire dans un budget rectificatif les augmentations suite aux campagnes.
- La prévision de recette relative aux salaires refacturés est en augmentation de 2,2 M€ par rapport au BI 2018, une part importante de cette augmentation a été intégrée au gré des budgets rectificatifs de l'exercice 2018.

Le ratio ressources propres/produits encaissables révèle par effet de miroir le degré de dépendance d'un établissement aux subventions de charge de service public, le seuil de vigilance est de 15 %, les prévisions budgétaires indiquent un seuil autour de 24% ce qui reste stable.

Des natures de financement sont en baisse en fonction de la réalisation des programmes immobiliers ; c'est le cas par exemple des recettes de la Région sur les encaissements liés aux projets immobiliers MACI et IFPS qui sont en baisse de 13M€ puisque ces opérations arrivent à terme.

RECETTES PAR SECTEUR	BI 2018	2019	Variation
Relations Internationales	1 575 019	1 646 524	71 505
Système d'Information	144 528	176 213	31 685
Formation	31 314 287	32 694 579	1 380 292
Patrimoine	23 427 422	19 031 260	- 4 396 162
Recherche	34 705 577	40 011 913	5 306 336
SACD	8 206 617	8 719 427	512 810
Services Généraux	36 624 867	38 016 210	1 391 343
SUAPS	46 100	311 700	265 600
UB Masse Salariale	324 438 329	333 417 151	8 978 822
TOTAL	460 482 746	474 024 977	13 542 231

Ce tableau permet d'avoir une lecture par secteur d'activités.

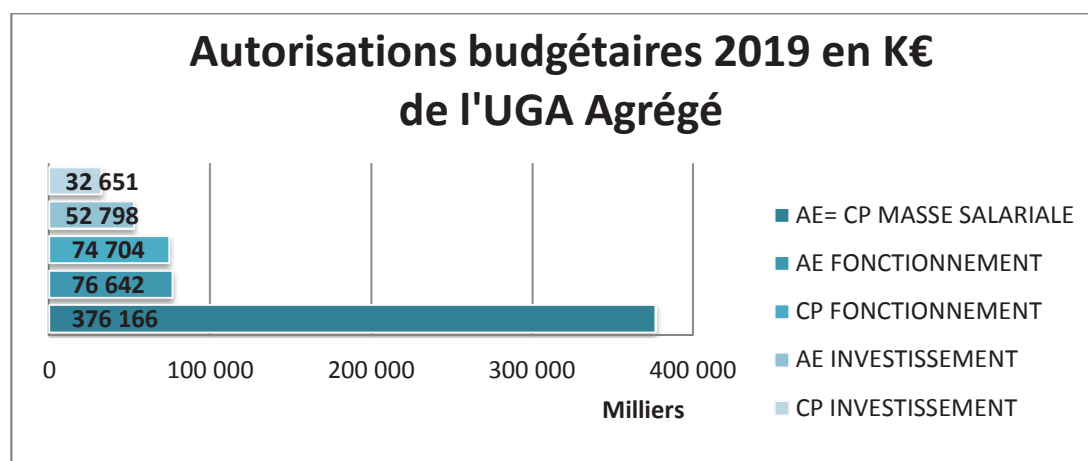
Les augmentations portent sur la formation notamment avec le programme Flexitlv mais aussi la formation continue et la recherche.

En ce qui concerne les services généraux l'augmentation correspond en partie à l'inscription des recettes au titres de la CVEC 514 k€ et qui fera l'objet d'un reversement à la COMUE. La variation sur la masse salariale provient principalement de la subvention pour charge de service public soit 7 377 k€ et des recettes relatives aux salaires refacturés.

➤ Les autorisations budgétaires

Le budget dans le cadre de la réforme GBCP est présenté sous une double forme d'autorisations budgétaires, les autorisations d'engagement et les crédits de paiement. Les autorisations d'engagements, constituent le plafond voté par l'organe délibérant et déterminent la capacité pour l'ordonnateur à engager juridiquement l'organisme sur l'exercice et les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être décaissées pendant l'exercice.

S'agissant du budget consolidé de l'UGA la ventilation des autorisations budgétaires de dépenses est la suivante :

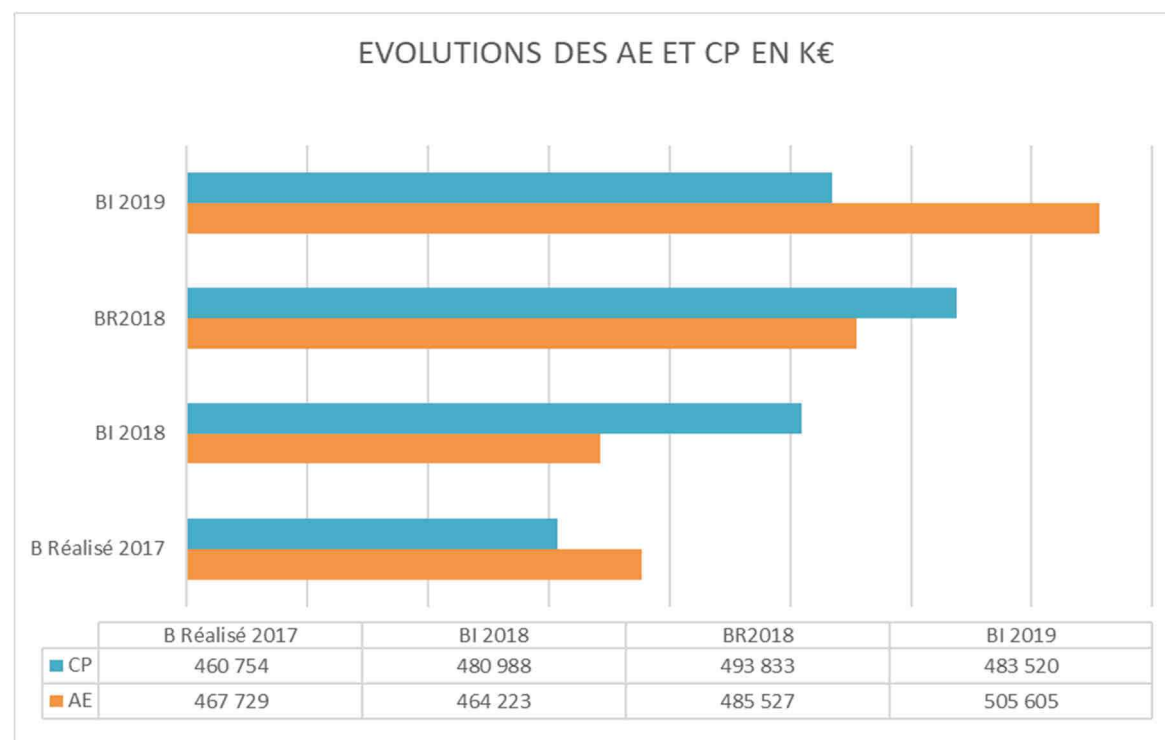


Crédits de paiement = 484 M€

Autorisations d'engagement = 506 M€

2019	AE	CP
Fonctionnement	76 642	74 704
Masse salariale	376 165	376 165
Investissement	52 798	32 651
TOTAL	505 605	483 520

Le montant global des AE est de **505 605 k€**, celui des CP de **483 520 k€**. La différence de 22 085 k€ est due aux décalages de trésorerie sur les opérations d'investissement pour un montant de 20 147 k€ : en effet trois opérations ont des crédits de paiement supérieurs aux autorisations d'engagements, sinon l'ensemble des opérations ont des AE supérieures aux crédits de paiement, c'est le cas par exemple de l'opération Maison des services à l'étudiant pour laquelle les AE sont de 23 400 k€ et les CP de 1800 k€. Les autorisations budgétaires en CP se ventilent en 80 % en masse salariale (contre 75 % en 2017), 15,5% en fonctionnement et 8,5 % en investissement.



En ce qui concerne les AE, on peut noter une forte augmentation en 2019 par rapport au BI 2018. Une analyse par secteur permet de voir que celle-ci provient essentiellement du patrimoine pour 29,2 M€ dont 23,4 M€ pour l'opération MSE, de l'UB masse salariale pour 9,2 M€ et des SACD pour 2,6 M€. Pour ces derniers il s'agit notamment de programmation d'investissement important pour les Houches et le SIMSU.

Une analyse plus détaillée par enveloppe de crédits de paiement (fonctionnement, masse salariale, investissement) :

	B Réalisé 2017	BIP 2018	BP après BR3 2018	BIP 2019	évolution BI 2018 / BI 2019
FONCTIONNEMENT	66 695 729	69 861 482	80 774 044	74 703 643	4 842 161
MS	363 282 682	370 031 275	374 819 252	376 165 681	6 134 406
INVESTISSEMENT	30 775 838	41 095 626	38 239 862	32 651 022	- 8 444 604
Total général	460 754 249	480 988 383	493 833 158	483 520 346	2 531 963

L'analyse par rapport à l'exercice 2017 permet de constater que, par rapport à l'exécution 2017, la prévision de 2019 est en augmentation de 12% sur le fonctionnement, de 3,5% sur la MS et de 6,1% sur l'investissement. L'augmentation globale est de 22,7M€ soit 4,9%.

Pour rappel, les taux d'exécution constatés sur l'exercice 2017 étaient de 81,1% sur le fonctionnement, de 99% sur la MS et de 93,3% sur l'investissement.

En ce qui concerne la comparaison par rapport à l'exercice 2018, on peut noter que le budget est également en légère augmentation de 2,5 M€ soit 0,5%, respectivement ventilé sur les trois masses : 7,9% sur le fonctionnement, de 1,7% sur la MS et de -20,5% sur l'investissement.

L'ensemble des secteurs d'activité sont en augmentation ou restent stables, les augmentations les plus fortes sont à noter sur le patrimoine et la recherche ainsi que les SACD. L'augmentation sur le fonctionnement de 4,8 M€ porte essentiellement sur les opérations relevant des conventions notamment sur la Recherche.

Globalement sur le fonctionnement, du BI 2017 au BI 2019 on peut noter des variations qui correspondent également à un affinement de la prévision budgétaire en cours d'exercice.

S'agissant de l'investissement, la prévision du budget 2019 se rapproche du réalisé de 2017 mais par rapport au BI 2018 mais aussi au BR 3 de 2018, la baisse de CP est importante de 8,4 M€ soit plus de 20%. Il s'agit essentiellement d'une baisse qui porte sur le secteur du patrimoine pour 10,7 M€. A contrario on peut noter des augmentations sur la recherche, la formation et les SACD.

A noter également que 11,8 M€ de crédits de paiement en investissement proviennent d'engagements antérieurs sur des opérations immobilières, ils font partie des restes à payer.

➤ Les emplois et la masse salariale

○ Les emplois

Les orientations politiques de la politique d'emplois 2019 pour l'UGA sont les suivantes :

La campagne d'emplois 2019 a été construite, pour la deuxième année consécutive, dans le contexte particulier du plan de retour à l'équilibre (PRE). Chaque structure de l'établissement est conduite à geler, à l'horizon 2020, un nombre de postes fixé par le modèle d'allocation des moyens afin de permettre le retour à l'équilibre financier de l'établissement.

Dans ce contexte 2 principes ont été retenus pour réaliser les arbitrages des demandes :

- l'application du scénario « gel de poste » présenté dans le DOB (Débat d'Orientation Budgétaire)
- une politique raisonnée de maîtrise de la masse salariale à travers notamment l'absence de création de postes sans dotation pérenne spécifique.

Toutefois, l'allègement du PRE courant 2018, grâce en partie au financement inattendu d'une partie du GVT, a permis de diminuer l'effort des structures de l'UGA notamment par :

- la diminution de la cible du PRE de 7 postes d'EC qui a bénéficié aux composantes les moins bien dotées selon le modèle d'allocation des moyens
- la création sur 2 ans (campagnes 2019 et 2020) de 5 postes EC pour des profils stratégiques
- l'augmentation de l'enveloppe renfort de 590 000 € pour les BIATS afin de soutenir les structures sous dimensionnées et d'identifier, dans un deuxième temps, les besoins permanents à couvrir.

De plus, une enveloppe de 150 000 € a été réservée pour la mise en place de concours dédiés au repyramidage des emplois et à la promotion interne des personnels.

Les concours publiés poursuivent les objectifs suivants :

- répondre aux besoins stratégiques de l'établissement en matière de formation et recherche
- adapter les niveaux d'emplois et répondre ainsi à l'évolution des missions
- soutenir la promotion des MCF par l'ouverture de concours PR 46-3 (5 postes)
- déprécier les contractuels notamment grâce à l'ouverture de concours sur des postes vacants occupés par des contractuels
- permettre la promotion des personnels de l'établissement par l'ouverture de 25 concours internes BIATS (contre 14 l'an dernier)
- soutenir le recrutement de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (7 concours BOE, 6 BIATS et 1 ENS)

Par ailleurs notre établissement poursuit son effort pour le déploiement de l'apprentissage notamment en direction des bénéficiaires de l'obligation d'emploi. L'établissement conçoit cet apprentissage comme une voie d'accès à un emploi de fonctionnaire.

Tableau 1 : autorisations d'emplois (pour vote de l'organe délibérant)

Les opérateurs doivent produire, en annexe du document budgétaire initial, un tableau des emplois (Tableau 1), document obligatoire faisant apparaître les emplois sous plafond autorisés par le PLF 2019 et les emplois hors plafond du PLF 2019 approuvés par l'organe délibérant. Ces deux catégories d'emplois sont présentées en ETPT de manière obligatoire et éventuellement en ETP, et constituent l'autorisation d'emplois de l'opérateur sur la base de laquelle la prévision de masse salariale a été calculée.

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du Budget Initial de l'exercice 2019

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
			Emplois sous plafond Etat *	Emplois financés hors SCSP	Global
Catégories d'emplois	Nature des emplois		En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	2 060		2 060
		CDI	9	29	38
	Non permanents	CDD	655	393	1 048
	S/total EC		2 724	422	3 146
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)			-		-
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	1 635		1 635
		CDI	36	95	131
	Non permanents	CDD	130	675	805
	S/total Biatss		1 801	770	2 571
Totaux		4 525	1 192	5 717	
					Plafond global des emplois voté par le CA **
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			4 713		

Plafond d'emplois notifié par l'Etat : 4713

Le plafond d'emplois notifié par l'Etat est identique à celui voté en BR2 et 3 car il n'a pas été actualisé par le MESR. Il devrait évoluer avec l'ajustement des personnels HU et astronomes et physiciens. De plus les doctorants ENS sont notifiés directement aux écoles depuis 2017, par conséquent le plafond d'emplois de l'UGA diminue fortement sur cette ligne depuis 3 ans (34 ENS sur les 3 cohortes). Les 9 derniers doctorants ENS payés par l'UGA (cohorte de 2016) s'arrêteront en 2019.

Plafond d'emplois Etat voté par l'UGA : 4525

Le plafond d'emplois Etat est en diminution par rapport au dernier BR de - 12 ETPT. Il reste cependant largement au-dessus de la consommation en ETPT de 2018 afin de garder une souplesse nécessaire notamment face aux éléments inconnus à ce jour (nombre de lauréats concours, retours de disponibilités, détachements etc...).

Cette diminution résulte de hausses et de baisses cumulées :

- de la baisse sur la ligne des CDD ENS en P1 de 41 ETPT : notamment suite au transfert des doctorants ENS (régularisation cohortes 2018 et 2019) et à l'application du PRE (-15 à la rentrée 2018). Le reste des ajustements provient d'une baisse sur les autres CDD (suite à une meilleure occupation des postes par des titulaires dans le contexte PRE).
- de la hausse sur la ligne des titulaires BIATS de 25 ETPT notamment grâce à la dernière vague de concours Sauvadet de 2018 qui a permis de titulariser des contractuels du P1 et du P2.

Plafond d'emplois Ressources Propres 1192

Le plafond d'emplois sur ressources propres est en nette hausse de 60 ETPT sur les CDD ENS et 23 ETPT sur les CDD BIATS. Cette augmentation correspond en partie aux recrutements sur le projet IDEX : 60 doctorants en plus à la rentrée 2018 et environ 50 collaborateurs experts (le plafond d'emplois avait déjà été ajusté en 2018 au BR2 de 26 ETPT pour les BIATS). Une étude est en cours pour mesurer précisément le poids des recrutements IDEX chez les non-titulaires.

Evolution de la consommation en ETPT sur 4 ans :

Evolution de la consommation des ETPT entre 2015 et 2018 - Janvier/Décembre

		Baisse doctorants P1			
Postes Etat		2015	2016	2017	2018
BIAT	tit.	1 519	1 555	1 592	1 604
	Non tit	181	175	163	169
BIAT		1 700	1 729	1 755	1 773
ENS	tit.	2 049	2 042	2 043	2 041
	Non tit	734	723	707	671
ENS		2 782	2 765	2 749	2 712
Total		4 482	4 494	4 504	4 485
		Impact IDEX			
Postes Ressources Propres		2015	2016	2017	2018
BIAT	CDI	96	99	93	91
	CDD	624	565	574	632
BIAT		720	664	667	723
ENS	CDI	25	26	26	27
	CDD	268	310	300	333
ENS		293	336	326	360
Total		1 013	1 000	993	1 083
Total		2015	2016	2017	2018
Total		5 495	5 494	5 498	5 568
		Plafond BR3 2018: 5 646			
		98,6%			

L'évolution de la consommation en ETPT sur 4 ans est marquée :

-par l'augmentation des BIATS titulaires grâce aux concours Sauvadet et aux créations FIORASO

-par la hausse des CDD ENS et BIATS sur ressources propres notamment sur le projet IDEX. La hausse sur les doctorants en P2 compense largement la baisse constatée en P1 (hors ENS).

○ **La masse salariale**

L'enveloppe des dépenses de personnel d'un montant de 376 165 681€ (rappel 370 031 275 € en BP 2018 et 374 819 251 € en BR 3) est obligatoirement identique en AE et CP, elle représente près de 77,7% des dépenses totales de crédits de paiement contre 76,9% en 2018. Cette enveloppe des dépenses de personnel constitue le plafond de masse salariale de l'UGA.

La comparaison entre 2019 et 2018 portera entre le BP 2019 et le BR3 2018 car le BP 2018 était incomplet (notamment sur la CSG de 2018, sur la LOI ORE, sur la dotation STAPS et sur une partie du PPCR qui ont été régularisés en BR1 et 2).

L'ouverture en dépenses entre le BR3 de 2018 et le BP de 2019 augmente de 1,3 M€ :

	BR 3 - 2018	BP 2019	<i>Ecart</i>
UB Masse Salariale	349 417 557 €	353 751 191 €	4 333 634 €
600P1 Masse Salariale Plafond 1 (postes Etat délégués)	308 108 205 €	310 408 790 €	2 300 585 €
BIAT titulaires	87 973 323 €	89 263 256 €	1 289 933 €
BIAT non titulaires (postes vacants)	5 004 896 €	5 313 959 €	309 063 €
EC et ENS titulaires	171 550 715 €	172 382 059 €	831 344 €
EC et ENS non titulaires	9 117 671 €	9 197 398 €	79 728 €
Doctorants (y/c missions d'Ens) DGF	11 127 980 €	10 061 311 €	- 1 066 669 €
CNAP	3 518 141 €	3 590 187 €	72 046 €
HU	19 815 480 €	20 600 620 €	785 140 €
600P2HP Masse Salariale Plafond 2 et Hors Plafond	36 729 026 €	38 103 927 €	1 374 901 €
CDD, CDI et Apprentis BITAS y/c rempl et renf	12 774 679 €	13 233 328 €	458 649 €
Vacations administratives et Emplois Etudiants	2 722 543 €	3 323 053 €	600 511 €
CDD/CDI ENS LRU Ressources propres	2 204 460 €	2 662 987 €	458 528 €
Heures Complémentaires/Vacations ens/ Resp Pédagogiques	16 308 616 €	16 221 409 €	- 87 207 €
PEDR et PCA	2 718 730 €	2 663 150 €	- 55 580 €
600PS Masse Salariale Prestations sociales	1 518 000 €	1 332 000 €	- 186 000 €
600SR Masse Salariale "Salaires refacturés" en MS	2 952 326 €	3 826 474 €	874 148 €
600DIV Masse Salariale "Divers" - Indem éloignement, RAFP etc...	110 000 €	80 000 €	- 30 000 €
UB Recherche	25 401 694 €	22 414 490 €	- 2 987 204 €
	374 819 251 €	376 165 681 €	1 346 430 €

UB Masse Salariale : + 4,3 M€

Plafond 1 : + 2,3 M€

La plafond 1 financé par l'Etat augmente de 1,3 M€ au titre de la hausse de la CSG au 01/01/2019 (mesure compensée), de 1,46 M€ au titre du GVT solde (un montant de 0.7 M€ a été inscrit par anticipation en recette) et de 230 k€ au titre du RIFSEEP (y/c rappel sur 2018). Cette hausse globale de + 2,99 M€ est en partie atténuée par la mise en place du PRE et des premiers gels sur la campagne 2018.

Plafond 2 : + 1,3 M€

La hausse sur le plafond 2 s'explique principalement par :

- l'inscription en année pleine des crédits alloués dans le cadre de la loi ORE (+ 849 k€ entre le BR3 et le BP) utilisés pour financer des CDD ENS, des HC, des vacances et des emplois étudiants
- l'augmentation de l'enveloppe renfort pour les BIATS : + 295 k€ par rapport au BR3.

Prestations sociales : - 186 k€

Les prestations sociales payées en masse salariale sont en baisse sur 2 axes de dépenses : le chômage et les congés longues durées

Salaires refacturés : + 847 k€

Les dépenses au titre de mises à disposition de personnels augmentent suite à la signature de 2 nouvelles conventions :

- avec l'AMUE pour le développement de PC Scol (inscription en année pleine de la convention signée en 2018) : + 140 k€
- de la refacturation aux ENS des salaires payés par l'UGA au titre des doctorants ENS dont les crédits et les postes ont été transférés aux ENS : + 320 k€
- la refacturation des heures balance d'ENS à l'INP pour 130 k€

Et plusieurs autres petits ajustements y/c sur la refacturation COMUE en dépenses et en recettes pour 100 k€.

UB Recherche : -2,9 M€

L'ouverture de crédits sur l'UB recherche a été surestimé en 2018. Le BP 2019 est en adéquation avec l'exécution de 2018.

➤ Le solde budgétaire

Par le vote des autorisations budgétaires, l'organe délibérant fixe la limite supérieure des emplois de l'organisme et des dépenses pouvant être engagées juridiquement (autorisations d'engagement) et payées (crédits de paiement) sur l'exercice. Il se prononce également sur les prévisions de recettes et sur le solde budgétaire, représentant la différence entre les prévisions de recettes et les crédits de paiement de l'exercice.

DEPENSES				
	AE	CP	RE	
	Budget Initial 2019	Budget Initial 2019	Budget Initial 2019	
Personnel	376 165 681	376 165 681	432 329 026	Recettes globalisées
dont contributions employeur CAS Pension	110 647 894	110 647 894	361 688 708	Subvention pour charges de service public
			1 535 096	Autres financements de l'Etat
Fonctionnement	76 641 822	74 703 643	22 767 870	Autres financements publics
			46 337 352	Recettes propres
			41 695 951	Recettes fléchées*
			2 517 700	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	52 798 458	32 651 022	38 614 563	Autres financements publics fléchés
			563 688	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A) et CP (B)	505 605 961	483 520 346	474 024 977	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		-	9 495 369	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

Le solde budgétaire déficitaire représente un solde intermédiaire de trésorerie, reflétant le flux de trésorerie généré par le budget de l'UGA. Ce solde négatif résulte d'une part de décalages entre les encaissements et les décaissements et d'autre part d'un exercice 2019 qui n'est pas en équilibre.

La projection du solde budgétaire a suivi les variations suivantes :

- Au compte financier 2017 : - 9 750 k€
- au BI 2018 : - 20 505 k€
- après BR3 de 2018 : - 10 772 k€
- au BI 2019 : - 9 495 k€.

Le solde négatif s'analyse notamment par des opérations pour lesquelles l'établissement doit avancer la trésorerie ou au contraire d'opérations ayant déjà fait l'objet d'un financement anticipé par le partenaire. Cela correspond en partie aux opérations figurants dans les tableaux des opérations pluriannuelles pour un total de - 5 092 k€, ventilé comme suit :

- Recherche : - 6 280 k€
- Formation : - 126 k€
- Patrimoine : 1 314 k€

Le solde négatif est également dû à la situation de déficit de l'établissement qui nécessite de prélever sur le FDR pour un montant de près de 2 100 k€.

➤ Eléments d'appréciation de la soutenabilité budgétaire

Le décret GBCP apporte une nouvelle appréciation de la soutenabilité budgétaire d'un établissement. En effet comme le précise la circulaire opérateur de 2018, la règle selon laquelle le compte de résultat prévisionnel doit, sauf circonstances particulières justifiées, être bénéficiaire ou équilibré, applicable jusqu'à l'exercice 2015, ne suffit pas pour appréhender la soutenabilité d'un budget avec l'avènement d'une comptabilité budgétaire indépendante de la comptabilité générale.

○ **A travers la trésorerie et le tableau d'équilibre budgétaire**

Il permet de déterminer la variation de trésorerie sur l'exercice qui résulte, d'une part, du solde budgétaire découlant des autorisations budgétaires et, d'autre part, des opérations de trésorerie qui ne sont pas des opérations budgétaires mais affectent la trésorerie.

BESOINS		FINANCEMENTS	
	Budget Initial 2019	Budget Initial 2019	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	9 495 369	-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	-	-	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	4 969 798	4 969 798	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)	6 483 280	5 203 470	Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	20 948 447	10 173 268	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	-	10 775 179	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	-	258 812	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	-	10 516 367	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	20 948 447	20 948 447	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

Le prélèvement sur la trésorerie au BI 2019 est de 10 775 k€ (10 995 k€ au BI 2018), il s'explique par les éléments suivants :

- Le solde budgétaire négatif de 9 495 k€ (voir paragraphe précédent)
- Les opérations au nom et pour le compte de tiers pour lesquelles l'UGA ne dispose d'aucune marge de manœuvre décisionnelle (4 969 k€ en dépenses et en recettes). Ces opérations comprennent les bourses AMI d'un montant de 776 k€ en 2019 (755 k€ en 2018), les FFSU et bibliothèque de Valence soit 88 k€ en encaissement et en décaissement, ainsi que les reversements des contrats avec différents partenaires pour un montant de 4 105 K€. Ces opérations sont équilibrées en dépenses et en recettes.
- Les opérations sur compte de tiers. Ces opérations comprennent les écritures de TVA encaissées et décaissées sur l'exercice (solde de 2 281 k€), ainsi qu'une régularisation de sommes déjà encaissées sur les comptes d'attente en 2018 et régularisées en compte de tiers sur l'exercice 2019 (- 3 561 k€). Ces opérations présentent un solde négatif de 1 279 k€ avec un besoin de 6 486 k€, et un financement de 5 203 k€.

○ Analyse du prélèvement sur la trésorerie fléchée/non fléchée

	BI 2018	BI 2019
Opérations globalisées		
Recettes	417 627	433 029
SPCSP	355 380	361 688
Autres financement de l'Etat	405	2 425
Autres financements publics	21 771	22 767
Ressources propres	40 071	46 147
Dépenses	428 669	442 265
Personnel	355 087	363 275
Fonctionnement	61 016	63 693
Investissement	12 566	15 296
Prélèvement sur trésorerie non fléchée	-11 042	-9 236
Recettes	42 856	41 695
Financements de l'Etat fléchés	967	2 517
Autres financements publics fléchés	41 569	38 614
Recettes propres fléchées	320	563
Dépenses	52 319	41 954
Personnel	14 944	12 890
Fonctionnement	8 846	11 710
Investissement	28 530	15 354
Prélèvement sur trésorerie fléchée	-9 463	-259

Le BI 2019 présente un prélèvement sur la trésorerie de 10 775 k€ décomposé comme suit :

- Prélèvement de 9 236 k€ sur la trésorerie non fléchée
- Prélèvement de 259 k€ sur la trésorerie fléchée
- Prélèvement de 1 279 k€ avec les opérations pour et en compte de tiers.

Le prélèvement sur trésorerie non fléchée est en légère amélioration par rapport à l'année 2018 (-11 042 k€). Cela s'analyse notamment par la diminution du déficit de l'établissement.

L'amélioration est très marquée sur la trésorerie fléchée qui ne génère qu'un léger décalage en 2019 (en 2018, le décalage était de 9 463 k€).

Le niveau de trésorerie projeté à la fin 2019 est calculé en repartant de la dernière prévision de trésorerie connue à la fin 2018, soit celle indiquée au BR 3, auquel on ajoute la variation de trésorerie budgétée en 2019. Au BR 3, à la fin de 2018, la trésorerie se monte à 36 777 k€, soit 28 jours de fonctionnement. La variation projetée en 2019 est de - 10 775 k€, ce qui amènerait le solde de trésorerie fin 2019 à 26 002 k€ soit 20 jours. Ce solde, comparé à la norme prudentielle de 30 jours de fonctionnement, peut être jugé préoccupant si l'on s'en tient à ce mode de calcul. En réalité, au vu des exercices précédents et notamment de l'exercice 2017, la variation projetée est différente de la variation de trésorerie réalisée. De plus la situation de trésorerie est en forte amélioration par rapport à la prévision du BI 2018 même si le niveau reste inférieur à la norme prudentielle il est moins préoccupant que celui de 2018.

La dégradation de la trésorerie s'explique bien sûr par le déficit mais aussi par des décalages plus importants entre encaissements et décaissements sur les opérations immobilières et sur les opérations relevant de l'activité recherche.

○ **A travers le compte de résultat (présentation au niveau du budget principal)**

L'équilibre du budget s'apprécie à travers le compte de résultat qui répond à une logique de droits constatés. Un budget est considéré en équilibre quand sa section de fonctionnement est en équilibre, c'est-à-dire quand les produits permettent de couvrir les charges globales de l'établissement y compris les charges calculées tel que les amortissements.

S'agissant du **budget principal**, la section de fonctionnement s'élève 466 236 k€ à contre 456 817 k€ au BI 2018 en dépense et de 463 942 k€ en recette contre 452 214 k€ au BI 2018 : le déficit qui était de 4602 k€ au BI de 2018 et ajusté à 3 290 k€ en fin d'exercice est donc ramené au BI 2019 à 2 294 k€ soit une diminution de près de 1 M€.

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Budget Initial 2018	Budget 2018 après BR3	Budget Initial 2019	Ecart entre BI 2019 et BI 2018	PRODUITS	Budget Initial 2018	Budget 2018 après BR3	Budget Initial 2019	Ecart entre BI 2019 et BI 2018
Personnel	365 079 407	369 867 384	371 194 951	6 115 544	Subventions de l'Etat	353 318 091	358 931 892	360 525 247	7 207 156
dont contributions employeur CAS Pension	109 587 702	110 632 702	110 647 894		Fiscalité affectée	-	-	-	-
Fonctionnement autre que les charges de personnel	91 737 378	102 314 998	94 341 717	2 604 339	Autres subventions	48 480 399	55 607 978	46 571 158	- 1 909 241
				-	Autres produits	50 416 035	54 352 102	56 146 101	5 730 066
TOTAL DES CHARGES (1)	456 816 785	472 182 382	465 536 668	8 719 883	TOTAL DES PRODUITS (2)	452 214 525	468 891 972	463 242 506	11 027 981
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	-	-	2 308 098	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	4 602 260	3 290 410	2 294 162	- 2 308 098
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	456 816 785	472 182 382	465 536 668	11 027 981	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	456 816 785	472 182 382	465 536 668	8 719 883

	2019
Projection de résultat sans PRE	-11 080
PRE Masse salariale	4 295
PRE Fonctionnement	2 665
PRE Total	6 960
Projection résultat d'exploitation	-4 120
variation sur la masse salariale	-777
Recette 2019 GVT par anticipation	0
variation sur le fonctionnement	-100
Projection résultat d'exploitation	-4 997
Cessions immobilières	2 702
Projection de résultat exceptionnel	-2 295

Le résultat hors ventes immobilières est de – 4 997 k€ qui peut se traduire par un besoin de financement ventilé de la manière suivante :

- **2 894 k€ de masse salariale avec GVT 2019 non compensé**
- **2 103 k€ de fonctionnement**

La cible de déficit prévue dans le PRE pour l'exercice 2019 est de 4 120 k€ hors ventes immobilières, le déficit constaté dans le compte de résultat 2019 hors ventes immobilières est de 4 997 k€ soit une différence 877 k€. En intégrant les ventes immobilières prévues sur l'exercice 2019, soit le bâtiment 17 tour de l'eau pour 850 k€ initialement prévue en 2018 et le produit de la vente de la Serve pour 1 852 k€, le résultat affiché dans le compte de résultat prévisionnel est – 2 294 k€ sur le budget principal alors qu'il aurait dû être de – 1 415 k€ en réactualisant les ventes immobilières soit un différentiel de 878 k€. Les éléments principaux d'explication sont :

le besoin de financement de la masse salariale est supérieur à l'estimation prévisionnelle de près de 800 k€ dont le GVT 2019 non compensé , la prise en compte des amortissements nets est plus forte que celle prévue d'environ 200 k€, le budget dévolu aux actions RH est en augmentation et le choix a été fait de financer ces opérations à hauteur de 350 k€ de plus que la prévision du PRE, par ailleurs des prévisions de recettes intégrées dans le PRE ne seront plus réalisées.

La cible est toujours un retour à l'équilibre au BI 2020.

- **A travers la capacité d'autofinancement et le fonds de roulement (analyse sur le budget principal)**

L'appréciation de la soutenabilité budgétaire se fait désormais en croisant les informations provenant du solde budgétaire ayant un impact sur la variation de trésorerie, du compte de résultat ayant un impact sur les variations du fonds de roulement et du besoin en fonds de roulement.

Les dotations aux amortissements se montent à 22 993 k€, mais, du fait de la neutralisation des opérations subventionnées à hauteur de 14 493 k€ (neutralisation opérée par l'inscription d'un produit calculé), constituent une charge effective pour l'établissement **de 8 500 k€** qui pèse sur le résultat de l'établissement : elle reflète la part des amortissements engendrée par les investissements sur ressources propres. La capacité d'autofinancement qui a pour objet de financer une partie de l'investissement est de 3 323 k€ au BI 2019 à comparer au 3 357 k€ au BI 2018 et au 6 351 k€ au compte financier de 2017.

La section d'investissement du budget principal s'élève à 30 870 k€ en dépenses et de 30 027 k€ en ressources soit un équilibre réalisé par un prélèvement sur le fonds de roulement de 842 k€. Ce prélèvement est dû à la mobilisation du FDR à hauteur de 6 869 k€ pour financer les opérations des différents secteurs en investissement contrebalancé par une CAF positive de 3 323 k€ et par l'inscription au titre des autres ressources des projections de cessions immobilières pour 2 702 k€.

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Budget Initial 2018	Budget 2018 après BR3	Budget Initial 2019	Ecart entre BI 2019 et BR3 2018	RESSOURCES	Budget Initial 2018	Budget 2018 après BR3	Budget Initial 2019	Ecart entre BI 2019 et BR3 2018
Insuffisance d'autofinancement	-	-	-	460 934	Capacité d'autofinancement	3 357 712	3 784 774	3 323 840	-
Investissements	40 207 615	38 308 701	30 870 724	- 7 437 977	Financement de l'actif par l'État	967 422	1 806 002	2 955 000	1 148 998
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	26 312 113	21 844 180	20 333 828	- 1 510 352
Intégration opérations PPP	-	-	-	-	Intégration opérations PPP	-	-	-	-
Remboursement des dettes financières	-	-	-	-	Autres ressources	275 340	4 458 976	3 414 569	- 1 044 407
					Augmentation des dettes financières	-	-	-	-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	40 207 615	38 308 701	30 870 724	- 6 977 043	TOTAL DES RESSOURCES (6)	30 912 587	31 893 932	30 027 237	- 1 405 761
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	-	-	-	5 571 282	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	9 295 028	6 414 769	843 487	-

○ Synthèse de la soutenabilité du budget (budget agrégé)

données en K€	31/12/2017	au 31/12/2018	au 31/12/2019	soit en jours pour 2019
variation de FDR		- 6 839	- 2 098	
variation du besoin en fonds de roulement		- 128	8 678	
Variation de la trésorerie		- 6 711	- 10 775	
Niveau final du fonds de roulement	37 204	30 365	28 268	22
Niveau final du besoin en fonds de roulement	-6 284	- 6 412	2 265	
Niveau final de la trésorerie	43 488	36 777	26 002	20

La variation du FDR est négative, résultat de la situation déficitaire de l'établissement qui ne peut dégager une CAF suffisante pour financer ces investissements cependant la situation s'améliore, la CAF redevient clairement positive.

Le solde budgétaire -9 495 k€ et la variation de trésorerie -10 775 k€ sont négatifs cependant la situation s'améliore par rapport à l'exercice 2018.

Le tableau des recettes fléchées permet de constater que la situation des écarts entre les encaissements et les décaissements sera positive en 2020 et 2021 mais à suivre à nouveau à partir de 2022.

➤ Les SACD : services à comptabilité distincte

SACD	2019					
	Résultat	FDR	Résultat	Tableau de financement		
	CF 2017	CF 2017	BI 2019	CAF 2019	Variation FDR 2019	FDR BI 2019
SID	129 983	2 924 040	-234 935	-175 267	-392 237	2 250 061
SIMSU	106 438	1 968 331	61 019	423 303	-347 760	1 670 085
SIUAPS	-137 797	18 058	0	73 211	83 711	132 730
HOUCHES	-49 232	1 295 943	81 737	105 000	-597 765	475 513
UGA Principal	1 375 837	30 997 390	-2 294 162	3 323 840	-843 487	23 739 134
UGA AGREGÉ	1 425 229	37 203 762	-2 386 341	3 750 087	-2 097 538	28 267 523

Le SID continue à avoir un résultat déficitaire de près de 234 k€ cependant la situation du SID bien qu'en déficit s'est amélioré par rapport aux exercices précédents. Les dépenses sont restées stables et les recettes ont été légèrement augmentées ce qui a permis l'amélioration du résultat.

Les SACD excepté le SIUAPS prévoient un prélèvement sur FDR afin de financer des investissements spécifiques c'est le cas du SIMSU et des Houches.

III. Les tableaux budgétaires

- Tableau 1 : autorisations d'emplois (pour vote de l'organe délibérant) ;
- Tableau 2 : autorisations budgétaires (pour vote de l'organe délibérant) ;
- Tableau 3 : dépenses par destination (obligatoire) et recettes par origine (facultatif) (pour information) ;
- Tableau 4 : équilibre financier (pour vote de l'organe délibérant) ;
- Tableau 5 : opérations pour compte de tiers (pour information) ;
- Tableau 6 : situation patrimoniale (pour vote de l'organe délibérant) ;
- Tableau 7 : plan de trésorerie (pour information) ;
- Tableau 8 : opérations sur recettes fléchées (pour information) ;
- Tableau 9 : opérations pluriannuelles – prévision (pour vote) ;
- Tableau 9 bis : SIASUP de suivi des opérations immobilières ;
- Tableau 10 : détail des opérations pluriannuelles et de programmation ;
- Tableau : tableau de synthèse budgétaire et comptable (pour information).